



Vully-les-Lacs
Plan des limites des constructions aux routes

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du _____
 Au nom de la Municipalité
 Le Syndic _____
 La Secrétaire _____

Soumis à l'enquête publique du _____ au _____
 Au nom de la Municipalité
 Le Syndic _____
 La Secrétaire _____

Adopté par le Conseil communal le _____
 Au nom du Conseil communal
 Le Président _____
 La Secrétaire _____

Approuvé par le Département compétent le _____
 La Cheffe de Département _____

Entrée en vigueur le _____



team+
 territoire & mobilité
 (31.03.2025)
 Echelle : 1 : 2'000
 Format : 110 x 0,81 m

- Légende**
 Donnée générale
 Périmètre de révision du plan d'affectation communal
 Limite du territoire communal
 Projet de mutation parcellaire en cours
 Limites des constructions aux routes
 Limite nouvelle
 Limite par défaut selon l'Oru art. 36 (indiquée)

PLAN DE SITUATION

